

Lecture d'une lettre de M. Clermont-Tonnerre annonçant sa
maladie, interrompue par une remarque de M. Le Bois Desguays,
lors de la séance du 22 juin 1791

Jacques François Le Bois Desguays

Citer ce document / Cite this document :

Le Bois Desguays Jacques François. Lecture d'une lettre de M. Clermont-Tonnerre annonçant sa maladie, interrompue par une remarque de M. Le Bois Desguays, lors de la séance du 22 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 427;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11401_t1_0427_0000_7

Fichier pdf généré le 10/07/2019

nouvelle qui nous confirme ce que le cri public nous avait déjà annoncé. Les circonstances malheureuses où la patrie se trouve ne nous découragent point; et le patriotisme de nos concitoyens ne fut jamais plus énergique et plus ardent. Nous maintiendrons la Constitution et nous mourrons libres; nous en renouvelons le serment. L'Assemblée nationale a vaincu de pareils dangers, elle vaincra celui-ci; notre liberté, le salut de l'Etat, est en elle, et nos espérances ne seront point trompées.

« Aux termes de l'article 18 de la loi du 27 mars, nous rassemblons le conseil général de la commune, et nous avons l'honneur d'en prévenir le Corps législatif. Nous avons pris d'ailleurs toutes les précautions propres à assurer la tranquillité de notre département, et prévenir les projets funestes des malveillants qui pourraient le troubler.

« *Signé* : Les administrateurs composant le directoire du département de la Seine-Inférieure.

« *P. S.* — Nous pensons, Monsieur le Président, que l'intérêt public exige que l'Assemblée nationale nous autorise à faire occuper les forts du Havre et de Dieppe par des détachements de garde nationale qui y feront le service conjointement avec les troupes de ligne. Nous demandons également l'autorisation nécessaire pour faire délivrer des fusils de l'arsenal du Havre à celles des municipalités qui pourront en avoir besoin, pour les gardes nationales qui font le service sur les côtes. »

2^o Adresse des administrateurs du district de Rouen.

« Rouen, le 22 juin 1791.

« Dans une circonstance aussi désastreuse que celle de l'enlèvement du roi, nous n'avons que le temps de renouveler en vos mains le serment de vivre et de mourir libres et de maintenir votre sublime ouvrage, de vous donner à vous-mêmes une adhésion, une confiance et un dévouement sans bornes.

« Nous sommes, etc...

« *Signé* : Les administrateurs composant le directoire du district de Rouen. »

P. S. — Nous donnons, dans ce moment les ordres provisoires pour la tranquillité publique; nous veillerons jour et nuit pour la maintenir.

M. le Président. L'Assemblée nationale autorise-t-elle le renvoi de ces deux adresses au comité militaire? (*Oui! oui!*).

M. Prieur. Monsieur le Président, j'en tends autour de moi qu'on demande le renvoi de ces adresses au comité militaire, mais je crois que dans les circonstances actuelles, le seul moyen de sauver la patrie (*Murmures. — Aux voix le renvoi au comité militaire!*)... Si l'on veut absolument renvoyer au comité militaire, je ne m'y oppose pas.

(Le renvoi au comité est décrété.)

M. le Président. La séance est suspendue jusqu'à ce que les membres du comité militaire soient prêts.

(Un courrier entre et remet un pli sur le bureau.)

M. le Président. Je reçois des administra-

teurs du département du Loiret la lettre suivante :

« Orléans, 22 juin 1791.

« Monsieur le Président,

« Nous recevons les décrets rendus par l'Assemblée nationale; nous avons l'honneur de vous envoyer copie de l'arrêté pris par les trois corps administratifs réunis. Comptez sur notre patriotisme et notre vigilance; multipliez les éclaircissements: les bons citoyens doivent se rallier autour de la patrie.

« Nous sommes etc...

« *Signé* : Les administrateurs composant le directoire du département du Loiret. »

Un de MM. les secrétaires. Voici l'arrêté des directoires du département du Loiret, du district et de la municipalité d'Orléans réunis :

« Citoyens,

« Nos ennemis ont séduit et enlevé le roi; ils ont trompé la vigilance de sa garde; mais l'Assemblée nationale veille sur nous et sa fermeté n'en est point troublée. Reposons-nous sur la sagesse et la sollicitude de l'Assemblée pour la patrie: Cet événement horrible ne peut ébranler la Constitution, et le sort de 25 millions d'hommes libres ne peut dépendre des manœuvres de quelques vils esclaves.

« Au milieu de cette crise momentanée, gardons la même contenance; soyons sur nos gardes; observons tout; ne formons qu'une même famille; certains des effets de cette réunion d'efforts et de sentiments, continuons avec confiance nos travaux accoutumés.

« L'empressement pour voter dans les assemblées primaires doit redoubler. Dans quel temps enlève-t-on le roi? Dans le moment où la nation exerce la souveraineté. Cette entreprise insensée sera vaine comme les autres. Des électeurs patriotes seront nommés et enverront à la législature des hommes courageux et dignes de défendre les droits d'un peuple libre.

« Comptez sur nous, citoyens. Enfants de la loi, nous la défendons: nommés par vous, nous justifierons votre confiance en veillant sans cesse, en mourant s'il le faut pour la liberté. (*Applaudissements.*)

« *Signé* : Les administrateurs des directoires du département du Loiret, du district et de la municipalité d'Orléans réunis. »

Un de MM. les secrétaires : Voici une lettre de M. Stanislas de Clermont-Tonnerre :

« Monsieur le Président,

« Je suis malade... »

M. Le Bois-Desguays... Eh bien! qu'est-ce que cela nous fait qu'il soit malade?

M. le secrétaire (continuant la lecture)...

« ... et ne puis me tenir aujourd'hui à l'Assemblée nationale. J'apprends qu'elle a décrété ce matin un serment que doivent prêter tous les militaires qui en sont membres. Fidèle au serment que j'ai prêté à l'Assemblée nationale, j'obéis à son décret. Je prête le nouveau serment qu'elle ordonne. Je vous prie de vouloir bien lui présenter mon adhésion.

« Je suis avec respect, etc...

« *Signé* : Stanislas CLERMONT-TONNERRE. »